

N^o 49.

Audience civile du 13 Septembre 1912

ENTRE Me Edward Jacobo, agissant au nom de Omas d'Erromango, de-
mandeur;

ET M. Sylvain Salvin, Planteur, Tagané, défendeur;

L'an mil neuf cent douze et le treize Septembre à dix heu-
res du matin, le Tribunal Mixte composé de M.L. le Président,
Comte de Buena Esperanza; le Juge français, Jean Colonna; le
Juge britannique, G. Alexander; En présence de M. le Procureur,
Comte d'Andino; M. Reugel, greffier, tenant la plume;

Statuant en matière civile, en audience publique, premier
et dernier ressort, a rendu le jugement suivant:

Attendu que par exploit daté du vingt-huit Août mil neuf
cent douze, Me Jacobo agissant au nom de l'indigène Joseph dit
Omas d'Erromango (Iles Hébrides) a assigné devant le Tribunal
Mixte le sieur Salvin en restitution de deux tuyaux de bambou
au susnommé Joseph;

Attendu que le sieur Salvin a déposé les bambous en ques-
tion sur le bureau du Tribunal, en déclarant les mettre à la
disposition du demandeur;

Attendu, cependant, qu'au cours des débats, le sieur Sal-
vin a déclaré et soutenu qu'au dire d'un certain nombre d'indi-
gènes ces bambous renferment des substances vénéneuses dont Jo-
seph, alors qu'il était sur sa propriété se serait servi pour
endormir ses co-engagés, notamment une femme indigène qu'il
avait emmenée dans la brousse après lui avoir administré partie
des substances dont s'agit;

Qu'en présence d'une déclaration de cette nature, M. le
Procureur du Tribunal Mixte, à qui la parole a été donnée, a
répondu n'avoir rien à dire, ni requérir;

Par ces motifs:

Le Tribunal prend acte de la réponse négative de M. le Procu-

neur du Tribunal Mixte; Doane acte au sieur Salvin de ce qu'il
déclare remettre à Me Jacob es-courité les bambous dont s'
agit; Ordonne la restitution des bambous en question au deman-
deur; Condamne le sieur Salvin en tous frais et dépens.

Ainsi fait, jugé et prononcé les jour
mois et an que dessus. Par le Tribunal Mix-
te, le Président; les Juges français et
Britannique; le Greffier, qui ont signé.

Le Président:

Lucas A. ...

Le Juge britannique:

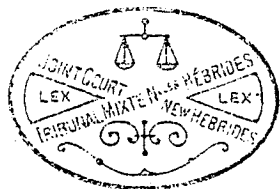
G. G. Alexander

Le Juge français:

J. ...

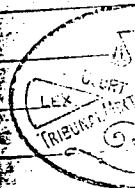
Le Greffier:

Beuqet



Between
and ...
The upa
New? The
Jean B
the Public
sitting in
the ...
Consider
also ...
the ...
Consider
of the ...
Consider
maintain
contained
to send ...
carried ...
That
to return
request

The ...
Court
to ...
Mr. ...



T.
signa ...